

Objet	Communiqué relatif à L.PASS/L.AS - Report des résultats des examens et des inscriptions pédagogiques
Date de diffusion	21 janvier 2021
Diffusé	- Messagerie des étudiants de L.PASS/L.AS - Site internet de l'UFR Santé - ENT e-santé
Destinataires	Etudiants de L.PASS/L.AS

1. Résultats des examens en contrôle terminaux écrits (CTE) - période 1

- Pour les examens de contrôles terminaux écrits (CTE) du 17 et 18 décembre 2020, chaque étudiant pourra consulter individuellement ses résultats en ligne – dans la semaine du 25 janvier 2021, en suivant la **notice consultation des résultats en ligne** publiée dans la semaine du 25 janvier 2021 sur **e-santé > informations générales > scolarité > EXAMENS**.
- Pour information, les statistiques de réussite pour chacune des UE seront également disponibles dans la semaine du 25 janvier 2021 sur **e-santé > informations générales > scolarité > EXAMENS**
- Pour rappel, la validation d'une UE est acquise lorsque la note est supérieure ou égale à 10/20.
- Pour l'application des règles de compensation en L.PASS (art. 5 du règlement) lorsqu'un étudiant a obtenu une ou plusieurs notes inférieures à 10/20, se reporter à la **notice règles de compensation** publiée dans la semaine du 25 janvier 2021 sur **e-santé > informations générales > scolarité > EXAMENS**

L'application de la règle de compensation entre semestres conduit à reporter les examens de seconde chance des UE de la période 1 à l'issue de la période 2.

• Activités d'enseignement de la période 2

En raison des incertitudes sur les mesures sanitaires liées à la COVID-19 et afin de garantir une continuité pédagogique, **l'enseignement à distance appliqué en période 1 sera reconduit intégralement pour toute la période 2.**

- Afin de procéder aux aménagements techniques nécessaires et la mise à disposition des ressources pédagogiques sur la plateforme e-santé, les **activités d'enseignement débuteront le lundi 1^{er} février 2021**, après la clôture au 30 janvier 2021 du choix de filière(s) de santé (art. 3 règlement) que chaque étudiant doit obligatoirement effectuer, en se reportant à la notice **notice Inscriptions pédagogiques options santé L.PASS et L.AS** publiée sur e-santé dans la semaine du 25 janvier 2021 sur **e-santé > informations générales > scolarité > CHOIX D'OPTION(S) FILIERE(S) DE SANTE**

• Modification du calendrier de la période 2

Sous réserve de validation par les instances universitaires, le calendrier de la période 2 sera modifié pour tenir compte des aménagements précités du semestre 2 (consulter prochainement le projet de calendrier sur **e-santé > informations générales > scolarité > CALENDRIER PEDAGOGIQUE**).